



# Conducteur·rice de travaux de voirie

Catégorie B

Employeur : RENNES METROPOLE

## Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 487

**Leur raison d'être :** Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

## Le sens de ce poste :

Assurer la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre (étude et travaux) pour les opérations de maintenance et d'améliorations de voirie réalisées par entreprise.

Participer au diagnostic du patrimoine et à l'élaboration des programmes de travaux en concertation avec les communes et les concessionnaires.

Instruire les dossiers d'aménageurs (ZAC, lotissement) et participer à la phase de rétrocession des voies construites

## Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h15 / 13h15-16h45 - 37h30

Lieu de travail : PACE - Le Champ du Pont

Matériel(s) à disposition : téléphone portable, ordinateur portable

Missions de suppléance : technicien régie, responsable de plateforme

Télétravail : oui

Autres : astreinte voirie et viabilité hivernale, réunions publiques en soirée

## Service :

Plateforme Nord Ouest

**L'équipe :** La plateforme de voirie a en charge l'exploitation, la maintenance et l'amélioration du domaine public routier

L'Unité entreprise est composée de 2 techniciens supervisés par le responsable de la Plateforme.

**Effectif Service :** 33

## Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Technicien

Parcours : P2

Éléments complémentaires de rémunération : FSE lié au poste

N° du poste : 95475

Date de mise à jour de la fiche de poste : 19/03/2024

## **Vos 3 principales missions :**

### 1- [Conduite d'opération pour les travaux réalisés en entreprise (40%)]

[Définir, selon les budgets dédiés, le programme d'aménagement en lien avec les communes.  
Piloter les études en lien avec une maîtrise d'œuvre externe ou interne. Consulter les services de Rennes Métropole concernés par le projet.  
Remplir les formalités administratives et mettre en œuvre la communication adaptée à l'opération.  
Suivre la phase travaux et participer aux réunions de chantier. Prendre les décisions nécessaires en cours de travaux. Valider le service fait et assurer le suivi financier de l'opération.  
Assurer la réception des travaux et le suivi de la garantie de parfait achèvement.  
Assurer la mise en œuvre de la politique environnementale et le suivi des indicateurs associés.]

### 2-[Maîtrise d'œuvre pour les travaux réalisés en entreprise ou en régie (40%)]

[Réaliser les études des travaux de maintenance et d'amélioration de voirie.  
Élaborer les plans et établir les estimations.  
Établir les Ordres de Service pour les entreprises ou les bons de travaux pour la régie.  
S'assurer des bonnes conditions de réalisation des travaux.  
Contrôler la bonne mise en œuvre des travaux en conformité avec le CCTP, la qualité globale des travaux assurés par entreprises, le bon déroulement des travaux, les relations avec les riverains et habitants...  
Organiser et animer les réunions de chantier.  
Établir les attachements des travaux réalisés pour les travaux des marchés d'entretien sur bordereau de prix unitaires.  
Établir les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE), et contribuer à la mise à jour des bases patrimoine et topo.]

### 3-[Gestion du patrimoine de voirie et de signalisation (20%)]

[Participer au diagnostic de l'état des voiries et de la signalisation afin d'anticiper les rénovations nécessaires.  
Construire, en lien avec le responsable de service, le programme pluriannuel des travaux de maintenance pour son secteur en respectant le budget annuel d'investissement.  
Participer aux réunions de coordination avec les concessionnaires.  
Instruire les demandes des riverains et engager les travaux après leurs validations.]

## **Compétences**

### **Les compétences relationnelles :**

- [Esprit d'initiative
- Aptitude au travail en équipe]

### **Les compétences nécessaires pour la prise de poste :**

- [Permis B exigé
- Connaissances techniques dans le domaine de la voirie
- Connaissance du code des marchés publics
- Maîtrise outils informatiques (WORD, EXCEL, OUTLOOK)]

### **Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :**

- [Outils métiers (QGIS, SIG, ADOBE ACROBAT DC, AUTOCAD)]